

SPHERE PRIVÉE ET PUBLIQUE EN ESPAGNE: LE POUVOIR A-T-IL UN SEXE ?**KOUASSI Amenan Valerie KONIN**

Maitre-Assistante

Enseignant-Chercheure

Université Felix Houphouët Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)

Département d'Etudes Ibériques et Latino-américaines

valeriekonin@gmail.com**Résumé**

Les questions de pouvoir dans les relations hommes-femmes en Espagne ne sont pas restées statiques. Elles ont évolué à telle enseigne que les rôles et les responsabilités autrefois divisés dans les sphères privée et publique sont aujourd'hui copartagés aussi bien par les hommes que les femmes dans les deux espaces. Ce fait est la résultante de l'intervention des femmes dans les domaines politique, économique et social et les principes d'égalité de genre grandissant depuis 1975. Le pouvoir masculin s'amenuise au profit du pouvoir féminin progressif. Ce qui conduit à repenser le sexe du pouvoir dans l'Espagne d'aujourd'hui.

Mots-clés: Espagne, Pouvoir, Sexe, Sphère Privée, Sphère Publique

Abstract

Power issues in gender relations in Spain have not remained static. They have evolved to such an extent that the roles and responsibilities once divided in the private and public spheres are today co-shared by both men and women in both spaces. This fact is the result of the mutation of women in the political, economic and social fields and the principles of gender equality growing since 1975. Male power is dwindling in favor of growing female power. This leads to rethinking the connotation of power in today's Spain.

Keywords: Spain, Power, Sex; Private Sphere, Public Sphere

Resumen

Las cuestiones de poder en las relaciones entre hombres y mujeres en España no han quedado siempre estáticas. Han evolucionado de tal modo que los roles y las responsabilidades antes divididos en las esferas privada y pública, hoy son compartidas entre ambos en los dos espacios. Este hecho es la consecuencia de la mutación de las mujeres en los dominios político, económico y social y los principios de igualdad crecientes desde 1975. Lo que conduce a pensar de nuevo en la connotación del poder en España hoy.

Palabras clave: España, Poder, Sexo, Esfera Privada, Esfera pública

Introduction

L'histoire de l'Espagne est marquée par plusieurs épisodes tels que la longue période de monarchie (1469-1931), la Première (1873-1874) et Seconde République (1931-1936), la guerre civile espagnole (1936-1939), la période de la dictature de Francisco Franco (1939-1975) et la démocratie actuelle (À partir de 1975). Ces périodes de l'histoire espagnole ont impacté profondément les rapports entre les hommes et femmes de sorte à passer d'une extrême soumission à celle de trop grande liberté. Ces changements construisent de nouveaux paradigmes et déconstruisent des acquis sociaux très anciens. Entre autre, la notion de détention et de gestion du pouvoir entre les genres dans la sphère privée et publique dont il est important d'en parler. En effet, les relations humaines se tissent autour du pouvoir de manière consciente ou inconsciente. Chacun détient un pouvoir dépendamment de ce qu'il est (droit d'aïnesse, sexe, atouts physiques, moraux ou intellectuels) ou de ce qu'il a (position sociale, politique, économique, culturelle, militaire ou spirituelle). Les rapports hommes et femmes n'étant pas logés à la même enseigne, la question du pouvoir dans les rapports se pose avec acuité. Au cours de l'histoire, le pouvoir a toujours été détenu par les hommes dans toutes les sphères comme l'affirme J. Vogel (1998): «Au cours de l'histoire, le pouvoir a toujours été détenu par les hommes, dans la famille (sphère domestique), dans la société civile (sphère sociale) comme dans l'État (sphère politique)» (p.43).

Cependant, avec l'avènement des questions d'égalité de genre qui tendent à réduire les inégalités dans les rapports entre hommes et femmes dans tous les domaines, les droits des femmes ont évolué, affectant ainsi la valeur du pouvoir masculin. Comment les relations de genre affectent-elles le pouvoir masculin? L'hypothèse que nous émettons est que la lutte pour l'égalité des sexes en Espagne a favorisé l'octroi de plusieurs droits aux femmes de sorte que leur présence plus importante dans toutes les sphères a augmenté concomitamment leur pouvoir, affectant ainsi la détention et l'exercice exclusif du pouvoir traditionnel des hommes. L'on se demande donc si les questions d'égalité entre hommes et femmes ou encore l'égalité de genre en Espagne n'altèrent pas le pouvoir des hommes et des femmes tels que traditionnellement construit tant dans l'espace domestique que dans l'espace public? En d'autres termes, peut-on parler de sexualisation du pouvoir aujourd'hui en Espagne? Ces interrogations nous permettront de montrer l'impact des questions de genre sur les rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans les espaces publics et privés en Espagne. L'analyse documentaire permettra de dérouler le travail en trois grands points à savoir les formes de pouvoir selon la perspective du genre, l'accès et l'exercice du pouvoir dans les espaces privés, enfin, les facteurs de l'atténuation sexuelle du pouvoir.

1. Les formes de pouvoir selon la perspective du genre

Le pouvoir se comprend comme l'aptitude à prendre des décisions concernant des ressources et des possibilités et à en retirer des bénéfices. Le pouvoir influence les relations humaines selon qu'il peut être d'estimation, de compétence, de domination ou de collaboration. Sous cet angle, quatre (04) formes de pouvoir se distinguent et régissent à la fois l'individu lui-même mais aussi ses rapports avec autrui.

1.1. Le pouvoir de domination ou « Pouvoir sur »

La compréhension populaire du pouvoir fait systématiquement référence à domination, oppression, punition. Ce pouvoir permet à une personne de dominer un individu ou un groupe. Ce terme démontre une hiérarchisation verticale du pouvoir qui fonctionne sur la base d'un dominant qui exerce une force morale, psychologique, physique, économique voire spirituelle sur un dominé en fonction du « pouvoir d'être » (le sexe, les atouts ; l'identité...) et du « pouvoir de l'avoir » (la position sociale, la richesse...). Ce pouvoir perçu comme porteur d'inégalités dans les rapports de genre est à l'origine des grandes luttes féministes ou de l'approche genre qui y trouve des corrections à apporter. Ces inégalités qualifiées en termes de violences basées sur le genre montrent un abus du pouvoir masculin 'dominant' sur les femmes considérées dans la majorité des cas comme les 'dominées'. Cette domination se situe à tous les niveaux étant donné que l'homme détient le pouvoir de décisions au plan politique, culturel, économique, social et religieux. Cette hiérarchie qualifiée de divin favorise un équilibre de la société et n'est pas mauvais en soi puisqu'il faut une organisation de la société dans laquelle l'ordre et la hiérarchie en font son équilibre.

Cependant, force est de constater que des abus trop graves (viols, privations sévères, dépendance totale de liberté...) créent un déséquilibre au bon fonctionnement de l'ordre établi. Le pouvoir originel visible appartient aux hommes car il a été fait par les hommes et pour les hommes. L'homme avait dans le passé, il a dans le présent et il aura dans le futur une conscience de supériorité que les discours et les luttes ne pourront certainement pas détruire. Il est donc difficile de déconstruire le « pouvoir sur ». Comme l'affirme C. Montesquieu, (1999): « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites (...) pour qu'on ne puisse abuser de pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » (XI, IV).

Le partage du pouvoir par les hommes et les femmes pourra donc atténuer l'abus du pouvoir masculin dans certains cas pour ainsi créer un équilibre social.

1.2. Le pouvoir d'estimation ou « Pouvoir dans »

L'environnement, l'époque et l'éducation d'un homme ou d'une femme contribuent à développer positivement ou négativement le charisme, la personnalité et l'estime de soi. Ce pouvoir interne représente une force qui émane de celui qui le détient. Il est basé sur l'acceptation de soi, le respect de soi, la détermination, la volonté, le courage, qui conduit au respect et à l'acceptation des autres. Selon G. Sissa (2021) qui affirmait ceci :

...Il est bien évident que les hommes ont tout ce qu'il faut pour assurer le bon gouvernement à l'échelle d'un empire, d'une cité ou d'une famille. Ils sont doués de ce que les Grecs appellent *Thumos*, la fougue, l'élan, l'ardeur. Le thumos leur permet de s'élancer dans tous les combats, de vouloir gagner, d'aspirer à la suprématie, d'exercer le pouvoir. Des individus à qui le pouvoir ne fait pas peur. (p.12).

Dans les relations entre hommes et femmes, la prise en compte du « pouvoir dans » est capital car le pouvoir de domination étouffe et affaiblit ce pouvoir dans la majorité des cas chez les femmes. Il permet de faire un travail personnel de construction de l'identité et d'assurance afin d'affronter les défis.

1.3. Le pouvoir de compétence ou « Pouvoir de »

Un autre aspect de la compréhension du pouvoir est l'idée de possibilité et de capacité. Dans ce champ sémantique, il fait référence aux compétences innées ou acquises d'un individu. C'est le pouvoir qui permet à un individu de contrôler ou de gérer une situation à son avantage en fonction de son savoir et son savoir-faire. Il n'existe sur terre aucun être humain qui ne possède au moins une compétence ou un talent dans un domaine donné. En Espagne, les femmes sont restées longtemps confinées dans les espaces privés de sorte à développer leurs compétences dans les domaines tels que la pâtisserie, la couture, l'éducation des enfants, la coiffure, la décoration, le commerce de produits nécessaires au besoin quotidien de la maison. Par contre, les hommes ont développé des compétences liées aux affaires publiques ; leurs compétences étaient beaucoup plus liées à cet espace. Ils ont évolué dans les domaines tels que la politique, la banque, les inventions, l'agriculture etc. comme pouvait l'affirmer G. Sissa (2021): «Le peuple au pouvoir est un groupe de citoyens adultes, libres et autochtones. Ils administrent la cité à tour de rôle. Leurs mères, sœurs, filles ou épouses n'ont pas le droit d'entrer dans cette rotation, donc de partager le pouvoir» (p. 12).

Ce mode de fonctionnement permettait à chaque compétent selon son espace, d'exercer le rôle que la société lui avait assigné en créant un équilibre social propre au contexte de cette époque. Hommes et femmes étaient complémentaires dans une différence de rôles et d'espaces. Cette complémentarité excluait donc la compétitivité des compétences.

1.4. Le pouvoir de collaboration ou « Pouvoir avec »

Les pouvoirs d'estimation et de compétence ne sauraient grandir si le pouvoir de collaboration n'est pas exprimé. Il apparaît lorsqu'on aborde des problèmes de façon collective pour créer une synergie qui

nourrit de façon dynamique les actions des individus et de la collectivité. Il traite de solidarité, de synergie d'action, de collectivité, d'union, d'unité et d'harmonie. Cette forme de pouvoir est l'objectif des défenseurs des droits des femmes. C'est dans cette optique que la femme est vue comme une aide pour l'homme. La complémentarité est comprise en forme de partage de pouvoir entre hommes et femmes dans les mêmes espaces. Il s'agit d'un pouvoir copartagé, horizontal, établi par les lois. Ce pouvoir place l'homme et la femme dans une dynamique d'égalité dans les opportunités, les chances, le traitement, l'accès aux ressources et aux bénéfices. Les opportunités, autrefois interdites aux femmes selon le régime politique en place en Espagne (1939-1975), n'avait pas donné aux femmes dans les espaces publics de prouver leur savoir-faire au même titre que les hommes. La mutation des femmes de la sphère privée à la sphère publique est à l'origine du bouleversement social de l'équilibre du pouvoir.

2. L'exercice du pouvoir dans la sphère privée et publique

Le pouvoir s'exerce toujours dans deux principaux espaces. Le premier est l'espace privé qui a trait à la sphère domestique. C'est le lieu fermé, de la famille, du foyer et de la société en miniature. Le second est l'espace public qui représente le lieu par excellence des activités rémunératrices de revenus. Il est ouvert à toute la société. L'exercice du pouvoir dans ces deux espaces se développe au niveau de la prise de décision et des rôles sociaux de genre.

2.1. L'exercice du pouvoir de décisions

Dans la sphère privée, l'expression du pouvoir de décisions se caractérise naturellement par une hiérarchisation de celui-ci. Il part premièrement du pouvoir du père (le chef de famille), de celui de la mère (la maîtresse de maison), de celui des enfants puis de celui du personnel de maison lorsqu'il en existe. Cette relation verticale était basée sur le modèle du catholicisme dans lequel l'autorité du père ou de l'époux était acceptée comme divine et respectée comme étant une norme religieuse. Ce pouvoir masculin représentait le pilier d'une société bien éduquée. Cette éducation débutait par celle de la fille dans son rôle de reproduction sous une tutelle d'abord paternelle puis fraternelle et enfin maritale. L'homme étant toujours dans un rôle de décideur pour la femme. La sortie de la femme du cadre privé vers le cadre public à la recherche d'une identité féminine autre que celle attribuée par la nature, bute à la fois sur la société patriarcale et sur un refus ouvert ou subtil d'un partage de pouvoir de décisions. La femme peine alors à recevoir le pouvoir de chef lorsqu'elle dirige. Il se pose donc un conflit d'autorité. Après avoir réussi à gravir les échelons des compétences autrefois réservées uniquement aux hommes, surgit le pouvoir de décision. Alors que les hommes ne songent même pas à entrer dans la sphère domestique, siège privilégié de la gente féminine, les femmes quant à elles luttent au moyen des mouvements féministes pour gravir les échelons au même titre que les hommes. Historiquement, les rapports entre hommes et femmes dans l'Espagne dite traditionnelle commencent à s'effriter à partir de 1975 avec le décès du général Francisco Franco. Même si l'Espagne a connu une brève période de liberté des femmes avec l'avènement de la Seconde République (1931-1936), elle a été dominée par une hiérarchisation rigide du pouvoir dans les rapports homme-femme sous le franquisme (1939-1975). Cela pourrait s'expliquer par la forte influence de l'Église Catholique dans l'éducation des espagnols. En effet, pendant la dictature du General Francisco Franco, l'on assiste à la réchristianisation de l'Espagne. Elle se manifeste par l'enseignement confié quasi exclusivement aux religieux avec catéchisme obligatoire accompagné d'une réintroduction de signes ostentatoires chrétiens dans les salles de classe. Une police de la pensée se substitue au système éducatif. (R. Colombier, 2016, p.2). La nature du pouvoir unisexué avait cette tendance à maintenir l'exclusion des femmes de la prise de décision importante. Un plafond de verre infranchissable à tous les niveaux et dans tous les domaines.

2.2. Le partage des espaces et des rôles sociaux de genre

Socialement, il existe une division sexuelle naturelle des rôles et des espaces selon le genre. La société catégorise les rôles et les responsabilités selon qu'on nait homme ou femme. Cette construction sociale se traduit par la citation de Simone de Beauvoir qui affirme que : « On ne nait pas femme, on le devient » (1986, p2). Ils se déclinent en trois grands domaines.

2.2.1. Le travail reproductif

Il représente le rôle social dans lequel les femmes sont toujours visibles. Il se déroule généralement dans la sphère privée domestique, cadre par excellence de travail pour la femme et de repos pour l'homme. Les travaux qui s'y déroulent concernent la survie de la famille. C'est un travail social non rémunéré ni reconnu par la société comme tel donc invisible. Et pourtant, faire le ménage, la vaisselle, la lessive, la cuisine, s'occuper des enfants et des personnes malades nécessite un temps et une énergie énorme. Une étude a démontré en Espagne que les femmes se dédient 6,4 heures par jour aux tâches ménagères et 99 heures par mois (Instituto Nacional de Estadísticas, 2015). Dans cet espace, l'homme est l'autorité et a l'autorité. L'image de l'homme (l'époux ou père) est celle du chef, du protecteur et du pourvoyeur de moyens financiers pour la subsistance de la famille. Dans cette dynamique de l'autorité patriarcale, le pouvoir de décision est à majorité masculine. Dans l'Espagne moderne, les mutations au sein de la famille ont affecté ce pouvoir masculin.

2.2.2. Le travail productif

Il s'identifie au travail générateur de revenus. C'est le rôle traditionnellement assigné à l'homme comme pourvoyeur, qui apporte les ressources nécessaires pour le bien-être de la famille. Il est généralement rémunéré. Dans le cas de l'homme, l'on considère son activité comme fondamentale et socialement reconnue. L'homme est plutôt porté sur le travail productif qui se déroule dans l'espace public. Mais dans le cas de la femme, ce rôle a toujours été presque invisible et dévalué. Il est considéré comme un apport secondaire aux revenus de la famille malgré le fait que dans plusieurs cas, il constitue la principale source de revenus. Le volet économique du travail dans la sphère publique lui confère respect, importance et pouvoir ; attirant ainsi hommes et femmes.

2.2.3. Le travail communautaire

Généralement non rémunéré, le travail communautaire est réalisé au bénéfice de toute une communauté. Très développée en Afrique plus qu'en Europe, on y retrouve hommes et femmes. Cependant, les femmes sont plus présentes dans les activités sociales, éducatives et sanitaires, on retrouve les hommes dans les activités administratives et exercent leurs actions en tant que représentants, gestionnaires ou décisionnaires. La présence des femmes dans les trois domaines de travaux (reproductif, productif et communautaire) lui confère un triple rôle. Ce qui permet de déduire que les femmes travaillent beaucoup plus que les hommes. Elles se retrouvent dans les trois sphères en tant que travailleuses pendant que l'homme se retrouve généralement que dans deux rôles. Comme pouvait l'affirmer J. Habermas (1990):

La transversalité de l'exclusion du pouvoir révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominé par les hommes de façon contingente, mais déterminée dans sa structure, son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel. (p. 54)

Dans cette forme hiérarchisée du pouvoir, le respect des lois religieuses et étatiques, empêche une expression trop ouverte des mécontentements. Sous l'Espagne franquiste, le divorce était formellement interdit. La loi du 23 septembre 1939 abrogea celle sur le divorce du 12 mars 1938 et celle de 1932 sur le mariage civil, ce dernier étant de nouveau régi par le Code civil de 1889:

L'indissolubilité du mariage devenait le point d'orgue de cette loi qui annulait les mariages célébrés civilement ainsi que les jugements définitifs de divorce prononcés sous la Seconde République et cela même si les conjoints avaient contracté une union postérieure au divorce. Tout conjoint divorcé ne pouvait donc contracter une nouvelle union puisque, d'après cette loi, il était toujours lié maritalement à son premier conjoint. Aussi, suite à ces nouvelles dispositions, qui annulaient rétroactivement les unions civiles et accordaient au mariage les pleins effets civils les Espagnols qui s'étaient mariés civilement ou qui avaient divorcé sous la Seconde République, se retrouvèrent-ils dans des situations inextricables, puisqu'ils étaient considérés comme des concubins et leurs enfants illégitimes (A. Conde, 2015, p. 136).

Il était donc impossible aux femmes de sortir d'une quelconque relation de domination exagérée. Dans le contexte traditionnel espagnol, le pouvoir se présente comme suit :

Contexte traditionnel		
	Sphère privée	Sphère publique
Détenteur du pouvoir	Homme	Homme
Origine du pouvoir	Religion et tradition	Lois et Religion
Type d'exercice du pouvoir dominant	Pouvoir sur	Pouvoir sur
Type d'organisation	Hiérarchisée	Hiérarchisée
Conséquences	- Division du travail basée sur le genre - Soumission complète	Métiers réservés exclusivement aux hommes ou aux femmes
Type de conflit	Silencieux	Pas de conflit

Source: Élaboration personnelle sur la base des analyses faites.

Le tableau présente le pouvoir dans les deux sphères. Nous assistons à une société dans laquelle, le pouvoir appartient à l'homme et son exercice est presque dominateur dans une organisation hiérarchisée. La religion maintient cette forme d'organisation sociétale qui étouffe les conflits dans les rapports de genre. Qu'en est-il de la réalité actuelle ?

3. L'exercice du pouvoir dans le contexte espagnol actuel

Depuis l'avènement de la démocratie en Espagne et la Constitution de 1978, la condition féminine a pris un tournant nouveau, affectant ainsi les rapports de pouvoir entre homme et femme, aussi bien dans la sphère privée que publique.

3.1. Les facteurs de changement de paradigme

Plusieurs facteurs constituent le changement de paradigme dans les rapports de pouvoir entre hommes et femmes en Espagne. Entre autres, il existe les lois sur l'égalité de genre et les approches qui permettent l'acquisition de pouvoir aux femmes.

3.1.1. Le cadre normatif de l'égalité du genre

Le contexte de l'égalité de genre développé par l'ONU par la déclaration de l'année internationale de la femme en 1975, la journée internationale des droits des femmes célébrée le 08 Mars de chaque année, la Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes de 1979 (CEDEF) sont les principaux facteurs du changement de paradigme dans les relations de pouvoir entre hommes et femmes de manière générale, mais particulièrement en Espagne. La sortie des femmes des quarante années de dictature du Général Francisco Franco, les a conduits, elles et le parti socialiste espagnol à développer les questions d'émancipation et d'égalité avec beaucoup plus de passion et d'empressement. Déjà, la Constitution Espagnole de 1978 déclarait le principe d'égalité de genre en son article 14: «Los españoles son iguales ante la ley, sin que pueda prevalecer discriminación alguna por razón de nacimiento, raza, sexo, religión, opinión o cualquier otra condición o circunstancia personal o social» (BOE, 1978, p. 8)¹.

¹ Les Espagnols sont égaux devant la loi; ils ne peuvent faire l'objet d'aucune discrimination pour des raisons de naissance, de race, de sexe, de religion, d'opinion ou pour n'importe quelle autre condition ou circonstance personnelle ou sociale. *Notre traduction*

Ce principe de non-discrimination pour raison de sexe est le fondement des lois et politiques développées sur l'égalité de genre. En 2004, la loi sur les mesures de protection intégrale contre les violences basées sur le Genre est votée. Dans cette loi,

La violencia de género no es un problema que afecte al ámbito privado. Al contrario, se manifiesta como el símbolo más brutal de la desigualdad existente en nuestra sociedad. Se trata de una violencia que se dirige sobre las mujeres por el hecho mismo de serlo, por ser consideradas, por sus agresores, carentes de los derechos mínimos de libertad, respeto y capacidad de decisión. (BOE, 2004, p.6)².

Cette définition exprime la forme de domination abusive des hommes sur les femmes dont l'élimination donnera un certain pouvoir à la vie, et aux droits des femmes. Elle concerne la manifestation de la violence tant dans la sphère privée que publique. Cette interdiction suivie de coercition mentionnée dans la loi, réduit la manifestation du pouvoir dominant de l'homme. Aussi, en 2007, la loi pour l'égalité effective des hommes et des femmes en Espagne affirme-t-elle que :

...La violencia de género, la discriminación salarial, la discriminación en las pensiones de viudedad, el mayor desempleo femenino, la todavía escasa presencia de las mujeres en puestos de responsabilidad política, social, cultural y económica, o los problemas de conciliación entre vida personal, laboral y familiar muestran como la igualdad plena, efectiva, entre mujeres y hombres, aquella "perfecta igualdad que no admitiera poder ni privilegio para unos ni incapacidad para otros", en palabras escritas por John Stuart Mill hace casi 140 años, es todavía hoy una tarea pendiente que precisa de nuevo instrumentos jurídicos³ (BOE, 2007, p.7).

Cette égalité effective entre hommes et femmes intègre les femmes dans la sphère publique, l'entourant de toutes les dispositions qui pourraient la hisser à un niveau économique, politique et social afin de lui donner les outils de réussite à arme égale avec les hommes. L'égalité dans tous les domaines affecte considérablement les rapports de pouvoir, beaucoup plus dans la sphère publique. Ces trois lois transforment dans leur application le pouvoir des hommes et des femmes en Espagne.

3.1.2. Les approches d'équité, de parité et d'autonomisation

Dans l'application des lois et politiques en matière de genre, des valeurs permettant d'atteindre l'égalité sont développées. Elles permettent de donner du pouvoir aux femmes, de rattraper le retard pris et de réduire les écarts. La stratégie de l'équité consiste à encourager et à favoriser les candidatures féminines dans les appels à poste. Pour les mêmes compétences, les femmes sont sélectionnées afin de réduire l'écart aux postes professionnels. Cette démarche vise une justice sociale dans laquelle les hommes ou les femmes selon le corps de métiers sont restés à la traîne. Pour la question de parité, il s'agit d'arriver à une représentativité égale des hommes et des femmes dans tous les domaines, surtout aux postes de décisions, avec un idéal 50% pour chaque sexe social. Pendant les mandats des Premiers Ministres José Luis Rodriguez Zapatero (2004-2011) et de Pedro Sanchez (2018-Actuellement 2022), il y avait autant d'hommes que de femmes dans leurs gouvernements. L'Espagne devient ainsi le pays au monde avec une présence importante de femmes ministres. Sous Zapatero, il y avait 08 ministres de chaque sexe et

² La violence de genre n'est pas un problème qui affecte la sphère privée. Au contraire, elle se manifeste comme étant le symbole le plus brutal de l'inégalité existant dans notre société. Il s'agit d'une violence qui s'exerce sur les femmes pour le simple fait d'être femme, pour être considérées, par leurs agresseurs comme dépourvues d'un minimum de droits de liberté, de respect et de capacité de décision. *Notre traduction.*

³ La violence basée sur le Genre, la discrimination salariale, la discrimination dans les pensions de veuvage, le chômage des femmes, la rare présence des femmes aux postes de responsabilité politique, sociale, culturelle et économique ou les problèmes de conciliation entre vie personnelle, professionnelle et familiale montrent comment l'égalité pleine, effective entre hommes et femmes, cette « parfaite égalité qui n'admettrait ni pouvoir ni privilège pour certains, ni incapacité pour d'autres » selon les écrits de John Stuart Mill il y a presque 140 ans, est encore aujourd'hui, une tâche en attente qui précise de nouveaux instruments juridiques. *Notre traduction.*

une vice-présidente du gouvernement pendant ses deux mandats. Quant au gouvernement de Sanchez, il est constitué de 11 femmes et de 06 hommes (E. Lombardo, 2009, p.121). Ce qui démontre une application des lois sur l'égalité de genre. Enfin, la question de l'autonomisation des femmes, vue comme un processus d'acquisition du pouvoir est une valeur très développée par le genre. En effet, la pauvreté et l'analphabétisme sont des facteurs qui conduisent à la violence et parfois au mépris des femmes. L'autonomisation, surtout économique des femmes leur permet de passer de l'amélioration des conditions de vie à l'étape d'accès aux ressources, à la prise de conscience de l'existence de disparités entre elles et les hommes de leur situation, à la participation aux prises de décisions et enfin le contrôle qui constitue le niveau d'égalité et d'équilibre de pouvoir. Cette démarche tire les femmes vers le haut quel que soit le niveau social et intellectuel, réduisant ainsi les écarts et les inégalités.

3.2. Mutation des hommes dans la sphère privée

L'implication des hommes dans les activités de la sphère privée est stipulée dans l'article 44 de la loi de l'égalité de l'Espagne. Il est écrit que:

Los derechos de conciliación de la vida personal, familiar y laboral se reconocerán a los trabajadores y las trabajadoras en forma que fomenten la asunción equilibrada de las responsabilidades familiares, evitando toda discriminación basada en su ejercicio. (...) Para contribuir a un reparto más equilibrado de las responsabilidades familiares, se reconoce a los padres el derecho a un permiso y una prestación por paternidad, en los términos previstos en la normativa laboral y de Seguridad Social⁴ (BOE, 2007, p.21).

Sur le principe de la conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle, les hommes participent aussi aux travaux se déroulant au sein du cercle familial. Les rôles et les responsabilités traditionnellement dévolus aux hommes évoluent. Ce changement de paradigme impacte un tant soit peu l'autorité et le pouvoir de l'homme.

3.3. Le pouvoir dans le contexte de l'égalité de genre

La détention et l'exercice du pouvoir, à des époques différentes en Espagne conduisent à un changement. Depuis 1975, l'on assiste à une mutation dans le pouvoir tel que connu autrefois. L'on arrive donc dans le contexte post franquiste à un pouvoir partagé et exercé communément dans l'espace public et privé.

Contexte moderne		
	Sphère privée	Sphère publique
Détention du pouvoir	Homme et femme	Homme et femme
Origine du pouvoir	Société et lois	Société et lois
Type d'exercice du pouvoir	Pouvoir de Pouvoir dans Pouvoir avec	Pouvoir de Pouvoir dans Pouvoir avec
Type d'organisation	Egalitaire	Egalitaire
Conséquences	-Perte de l'autorité masculine	

⁴ Les droits de conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle se reconnaîtront aux travailleurs et travailleuses de sorte à promouvoir l'évolution équilibrée des responsabilités familiales, évitant toute discrimination basée sur son exercice.(...) Pour contribuer à un partage plus équilibré des responsabilités familiales, il est reconnu aux pères le droit à une autorisation et une prestation pour paternité selon les termes perçus dans la réglementation du travail et de la Sécurité Sociale. *Notre traduction.*

	-Montée de la violence basée sur le genre	-Des femmes dans des corps de métier autrefois réservés aux hommes -Des femmes à des postes de prise de décisions importantes
Type de conflit	Ouvert	Ouvert

Source : Elaboration personnelle sur la base des analyses faites.

Selon le tableau, hommes et femmes se retrouvent dans les deux sphères et copartagent le pouvoir. Le pouvoir dominant dans ce cas est le « Pouvoir avec ». Il s'agit d'un type d'organisation égalitaire dictée par les lois. Les conflits sont récurrents, visibles et violents tels que les violences basées sur le genre. L'Espagne est une société à paradigme du pouvoir copartagé par les hommes et les femmes.

Conclusion

L'acquisition du pouvoir par les femmes et leur accès aux sphères décisionnelles a modifié la structure sociale espagnole, impactant ainsi le contenu du pouvoir et son exercice. D'une époque de détention exclusive du pouvoir par les hommes à presque tous les niveaux, l'on assiste aujourd'hui à un partage de celui-ci dans toutes les sphères de la société y compris les domaines autrefois constituant la chasse gardée des hommes. Cette évolution dans les rapports hommes-femmes en Espagne a atténué le pouvoir des hommes et augmenté celui des femmes. D'un « pouvoir sur » patriarcal, hiérarchique, vertical et sexué l'on passe à un « pouvoir avec » égalitaire, partagé, horizontal et asexué. La masculinisation exclusive du pouvoir qualifié de biologique passe à un pouvoir socialement construit et copartagé par les hommes et les femmes. La question: le pouvoir a-t-il un sexe en Espagne? Nous répondons que le pouvoir n'est plus masculin, il est maintenant asexué et hybride. Le pouvoir a donc muté dans les rapports de genre. Le pouvoir n'a donc plus de sexe mais est genré.

Bibliographie

BEAUVOIR Simone, 1986, *Le deuxième sexe II*, France, Gallimard.

BOLLETIN OFICIAL DEL ESTADO, 1939, Ley del 23 de septiembre relativa al divorcio, <http://www.boe.es/datos/pdfs/BOE/1939/278/A05574-05575.pdf>.

COLOMBIER Roger, 2016, <http://www.le-blog-de-roger-colombier.com>

CONDE Ana, 2015, « L'évolution historique du mariage en Espagne : de la Seconde République au Franquisme » *Journal of Civil Law Studies*, Vol 8. France La Roche-sur-Yon, p. 127-140.

HABERMAS Jürgen, 1990, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA, 2018, *Mujeres y Hombres en España 2018*, España, <http://publicacionesoficiales.boe.es>.

JEFATURA DEL ESTADO, 1978, *Constitución española*, Madrid, Agencia Estatal. Boletín Oficial del Estado.

JEFATURA DEL ESTADO, 2004, *Ley Orgánica 1/2004, de 28 de diciembre, de Medidas de Protección Integral contra la Violencia de Género*, Madrid, Boletín Oficial del Estado.

JEFATURA DEL ESTADO, 2007, *Ley Orgánica 3/2007, de 22 de marzo, para la igualdad efectiva de mujeres y hombres* Madrid, Boletín Oficial del Estado.

LOMBARDO Emanuela et Bustelo Maria, 2009, "Promotion de l'égalité en Espagne: de la parité politique à la lutte contre les violences faites aux femmes" *Genre et pouvoir en Europe, Genre et pouvoir social*, Vol 151, <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-1-page-118.htm>, p. 126-126.

MONTESQUIEU Charles, 1803, *De l'Esprit des lois*, Paris, Flammarion.

SENAC-SLAWINSKI Réjane, 2009, « Le pouvoir a un genre », *Informations sociales ?* Vol 2, Hal open science, <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01556807>, p. 4 à 7.

SISSA Guilia, 2021, *Le pouvoir des femmes, un défi pour la démocratie*, Paris, Odile Jacob.

VOGEL Jean, 2008, « *La parité et les nouvelles figures de la citoyenneté* », *La parité : enjeux et mise en œuvre*, Vol 3, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 91-101.